

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Entretien avec Yannick L'Horty
« En matière de discrimination à l'embauche, le public ne fait pas systématiquement mieux que le privé »

Propos recueillis
par Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 6

■ Immobilier

Patrice Battistini
Isolation thermique : travaux obligatoires à l'occasion de gros travaux de rénovation de bâtiments

Page 8

■ Droit fiscal

Patrick Cochetex
Prospective fiscale : le risque de rétention de la retenue à la source de l'IR

CULTURE

Page 14

■ À l'affiche

François Ménager
Faust I et II

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny
Des billets craquants

ACTUALITÉ

Éclairage



« En matière de discrimination à l'embauche, le public ne fait pas systématiquement mieux que le privé » ^{120r8}

Entretien avec Yannick L'HORTY, professeur d'économie à l'université de Paris Est-Marne La Vallée

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Professeur d'économie à l'université de Paris Est-Marne La Vallée, Yannick L'Horty a été chargé d'étudier les discriminations à l'embauche dans le secteur public. Contre toute attente, son étude, inédite, a permis de montrer que les agents de l'État n'étaient pas moins discriminés que les salariés du secteur privé.

Les Petites Affiches – Vous avez étudié les modalités de recrutement du public, sujet jusque-là peu étudié. D'où est venue l'idée de cette étude ?

Yannick L'Horty – Cette étude répond à une commande du Premier ministre, qui nous a été faite dans le cadre du comité interministériel sur l'égalité des chances, lancée le 6 mars 2015 et intitulée : « Égalité et citoyenneté : la République en actes ». Le Gouvernement souhaitait avoir des éléments de diagnostic sur l'accès à l'emploi dans le privé et dans le public. Compte tenu des difficultés particulières liées à l'observation de la fonction publique, il a été décidé de confier ce volet à une personnalité qualifiée. L'objet de la mission

a été détaillé dans la lettre du Premier ministre, datée du 23 juin 2015. Il s'agit d'une mission d'étude et d'évaluation sur l'égalité d'accès à la fonction publique.

LPA – Quelle est la difficulté particulière dans le public ?

Y.L.H. – Établir la preuve d'une discrimination est très difficile, même dans le privé. Il faut avoir recours à des méthodes de *testing* qui ne sont pas évidentes à mettre en œuvre. Dans le public, c'est encore plus difficile car la référence sont des concours qui se déroulent sur la durée, comportent plusieurs épreuves... Il paraît donc difficile d'envoyer des candidats fictifs identiques sauf pour les caractéristiques que l'on voudrait tester.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34